



Agence Spatiale Algérienne (ASAL)

Programme INTERREG NEXT MED 2021-2027

Termes de référence pour la sélection d'un Auditeur Externe

**PROJET : "Cross-Med Wildfire Resilience: Harnessing Nature-Based
Solutions for Wildfire Risk Mitigation"**

"MedFireWise_A_T_2.2_0319"

Art. 1 - Objet de l'appel

L'objet de ce Terme de référence (TdR) est d'organiser la sélection d'un auditeur externe pour l'audit de l'ensemble des dépenses effectuées par l'Agence Spatiale Algérienne (ASAL) dans le cadre de la mise en œuvre du projet « **MedFireWise_A_T_22_0319** » financés par Programme INTERREG NEXT MED 2021-2027.

Les services d'audit seront fournis tout au long de la période complète d'exécution du projet « Cross-Med Wildfire Resilience: Harnessing Nature-Based Solutions for Wildfire Risk Mitigation » jusqu'à la clôture de la période de mise en œuvre du projet « **MedFireWise** » (17 juin 2028).

L'auditeur doit exécuter les tâches qui lui sont confiées conformément aux procédures de mise en œuvre par le Programme, à savoir :

- Vérifier l'éligibilité et la régularité des dépenses.
- Contrôler la conformité avec les règles INTERREG NEXT MED.
- Examiner les pièces justificatives.
- Vérifier les procédures de passation de marchés.
- Emettre les rapports d'audit requis.

En cas de prolongation des activités du programme accordée par la CE, la mission fera l'objet d'une prorogation par un avenant.

Le Simple prolongement calendaire de la mission ne donnera pas lieu à une modification du montant du contrat.

Données globales de projet :

Le projet **MedFireWise** a été approuvé par l'Autorité de Gestion du Programme INTERREG NEXT MED 2021-2027 pour un montant total de 2 272 700 Euros, est mis en œuvre par un consortium méditerranéen composé du demandeur N.O.A (National Observatory of Athens) et de six partenaires à savoir :

Partenaire 1 : Pau Costa Foundation (PCF).

Partenaire 2 : Société coopérative agricole et forestière D.R.E.Am (DREAM)

Partenaire 3 : Entreprise forestière d'Edirne (EOIM).

Partenaire 4 : Institut National de Recherche en Génie Rural, Eaux et Forêts (INRGREF).

Partenaire 5 : Agence Spatiale Algérienne (ASAL).

Partenaire 6 : Université de Balamand (UOB).



Art. 2 - Conditions de participation

L'auditeur externe doit remplir au moins les conditions générales et professionnelles suivantes :

2.1 Conditions générales :

- L'auditeur doit être un expert-comptable ou un bureau d'expertise comptable membre de l'Ordre National des Experts comptables d'Algérie à la date limite de la réception des offres.
- Pour les bureaux d'expertise comptable, l'équipe intervenante doit comprendre au moins un membre ayant la qualité d'expert-comptable.
- Le participant ne doit pas, à la date limite de la réception des offres, être en train d'accomplir des tâches spéciales liées au suivi, à l'organisation, à la comptabilité ou à l'assistance-conseil dans l'organisation concernée.
- Le participant ne doit pas être dans l'un des cas d'exclusion prévus par la législation en vigueur.
- Ne peuvent participer à la procédure de sélection que les experts comptables et les bureaux d'expertise comptable dont les noms figurent sur la liste des auditeurs nationaux arrêtée suite à la session de formation organisée le 30 décembre 2025 au profit des experts comptables en concertation avec l'ordre National des Experts Comptables de l'Algérie (voir **Annexe A**).

2.2 Conditions professionnelles :

Le signataire des rapports d'audit doit être un expert-comptable et membre de l'Ordre National des Experts Comptables de l'Algérie. Il s'engage à réaliser la mission conformément aux normes et à la déontologie exposées dans les TdR du contrat de subvention.



Les conditions susmentionnées doivent être remplies par les candidats à la date limite de présentation des candidatures indiquée dans l'avis lancé par l'Agence Spatiale Algérienne (ASAL). **L'absence de l'une des conditions générales ou professionnelles requises entraîne l'exclusion de la candidature de la procédure de sélection.**

Art. 3 - Modalités de soumission

- Les experts comptables ou les bureaux d'expertise comptable doivent envoyer leurs dossiers par voie postale ou les remettre directement au bureau d'ordre de l'Agence Spatiale Algérienne (ASAL), contre décharge, à l'adresse indiquée dans l'avis.
- La date et l'heure limites de la réception des offres est fixée dans l'avis le cachet du bureau d'ordre faisant foi.
- Les offres parvenues après la date et l'heure mentionnées ne seront pas prises en considération.
- La soumission est présentée en une seule étape. Elle comprend l'offre technique et l'offre financière, ainsi que toutes les pièces et documents demandés.
- Toute offre ne remplissant pas les conditions susmentionnées sera exclue.
- Le participant soumet l'offre avec les documents nécessaires à la présentation de la candidature.
- Toutes les pages des Termes de référence doivent être paraphées. La dernière page doit contenir la date, la signature et le cachet du participant.
- L'enveloppe doit mentionner la spécification suivante : **Sélection d'un Auditeur pour le partenaire algérien dans le cadre du projet MedFireWise** « A ne pas ouvrir avant la séance d'évaluation ».

Est rejetée toute offre :

- parvenue après les délais (le cachet du bureau d'ordre faisant foi).
- non fermée.
- dont un document ou plusieurs documents demandés ne sont pas présentés ou qui ne sont pas présentés conformément aux exigences de l'article 4 des présents TdR.



Art. 4 - Pièces constitutives de l'offre

Le dossier comprend obligatoirement les pièces suivantes :

Les documents administratifs et techniques	Les obligations du participant
Les TdR	Dûment signés, paraphés et portant le cachet du candidat (du bureau)
Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant attestant qu'il n'était pas employé par le partenaire algérien du projet MedFireWise ou qu'il se sont passé au moins 5 ans de la fin de la relation de travail au sein de l'organisation	Déclaration portant signature du participant, son cachet et la date.
Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant attestant qu'il n'est pas dans l'un des cas d'exclusion prévus dans la législation en vigueur	Déclaration portant signature du participant, son cachet et la date.
Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant, portant son engagement à signer l'offre et les rapports de vérification financière et qu'il est un représentant du bureau de l'expertise (pour les bureaux d'expertise)	Déclaration portant signature de l'expert-comptable, le cachet du cabinet et la date.
Une copie du diplôme d'expertise comptable du participant	/
Une attestation d'inscription à l'Ordre National des Experts Comptables de l'Algérie	/
CV du participant présentant l'expérience en matière d'audit des projets (les CV de tous les membres de l'équipe pour les bureaux d'expertise comptable répondant à cet appel)	CV portant la signature du participant (pour les CV des autres membres de l'équipe, ils doivent comporter leurs signatures)
La liste de l'équipe intervenante (pour les bureaux d'expertise)	Liste portant signature de l'intervenant, le cachet du cabinet et la date
La liste des organisations auprès desquelles, le participant a réalisé une mission d'audit de dépenses dans le cadre de projets de coopération.	La liste doit porter la signature du participant, son cachet et la date NB : les missions qui ne sont pas appuyées par des justificatifs (contrats, note d'honoraire...) ne sont pas prises en compte dans la note attribuée la commission
Les documents financiers	Les obligations du participant
- L'offre financière en toutes lettres et en chiffre	Dûment signée, visée et portant le cachet du candidat (ou du bureau)



Art. 5 - Examen des candidatures

Les candidatures présentées dans les délais prévus dans l'avis de sélection de l'auditeur externe sont examinées par la Commission compétente auprès de l'ASAL du projet **MedFireWise**.

Seuls les candidats qui remplissent toutes les conditions seront admis à la sélection.

L'offre est exclue en cas de non-respect du délai ou en cas de la non-présentation des documents requis.

Art. 6 - Méthodologie de dépouillement des offres

6.1 Offre technique :

La Commission évalue les offres techniques des candidats et attribue une note technique (NT) suivant les critères suivants :

Les critères d'évaluation	Le barème d'évaluation	Nombre de points
Ancienneté d'inscription du participant dans l'ordre des experts comptables (du participant signataire des rapports pour les bureaux d'expertise comptables participants)	- Moins de 03 ans : 30 points - Entre 03 et 07 ans : 35 points - Au-delà de 07ans : 40 points	40
Nombre de missions en tant qu'auditeur de programmes ou de projets de coopération (internationale, régionale, multilatérale, bilatérale...)	10 points pour chaque mission dans la limite de 60 points²	60
Le Total		100



6.2 Offre financière :

La commission classe les offres financières d'une façon croissante. Elle attribue la note financière (NF) maximale de 100 points à l'offre le moins disant, les autres notes seront attribuées proportionnellement à la note maximale (en application de la règle de trois).

6.3 Note globale :

La note globale (NG) est calculée selon la formule suivante :

$$NG = (NT + NF) / 2$$

La Commission compétente sera responsable de :

- Arrêter la liste de candidats qui ne sont pas admis, en précisant la raison de l'exclusion. Les participants non retenus ne pourront contester, pour quelques motifs que ce soit, le bien fondé du choix de la commission, ni être indemnisés de ce fait.
- Arrêter la liste des participants admis (classement avec les notes correspondantes).

La commission se réserve la possibilité de ne pas donner suite à l'appel à candidature si elle juge qu'elle n'a pas obtenu des offres acceptables.

Art. 7 - Delais

La date limite de réceptions des candidatures est fixée au 01 février 2026.



Annexe A : Liste des auditeurs algériens potentiels des projets financés dans le cadre du programme Interreg Next Med

N°	NOM ET PRENOM/RAISON SOCIALE
1	CHIBAH Salim
2	TAMSSAOUT ZAHIR
3	BOULAHDOUR Mohammed Nidal / Cabinet BMN
4	KISMOUNE Farid / Cabinet B E-C A C
5	SAM Salem
6	GUERBOUKHA Racim
7	REGUIG Abdelmalek
8	ZITOUNI Faouzi
9	KHEMIS Said
10	TERKMANE Rachid
11	Sid Ahmed Mourad GUEBLI
12	NEGAB Amokrane
13	ABDALLAH OTSMANE Riad
14	SABRI Nourreddine
15	SANSRI Brahim
16	ABDELOUAHAB Essadek
17	AMARA Kamal
18	OUKEMOUM Bélaïd
19	DOUIFI Houcine
20	BENYEKHEF Amel
21	MELHENAS Djamel / KRESTON M&P ALGERIA EURL
22	BOULAHDOUR Yassine
23	LOUAHCHE Abdenour
24	HAMANACHE Mohamed
25	ZERAIMI MOHAMED
26	BENMANSOUR Youcef
27	REBAI REZKI
28	CHEBBAH Mohamed / Associé – PASA Audit Service Algérie
29	MOUFFOK FAHIMA
30	KIBBOUA EL MAHDI
31	FERRAGH HOURIA
32	BELKHIRI Samir
33	ZERROUKI Djamel
34	KADDOURI Amar
35	BILEK Sofiane / EURL AFC GRANT THORNTON
36	Djenidi Abdelkader
37	HARBADI Madjid

